

NOUVELLES FORMES DE SOCIABILITES OU LES LIMITES D'UNE UTOPIE POLITIQUE

L'exemple des systÈmes d'Èchange local (SEL)

A Marie-Claude L

SmaÛn Laacher

Centre d'Ètude des mouvements sociaux
Ecole des hautes Ètudes en sciences sociales
54, boulevard Raspail, 75006 Paris

International Journal of Community Currency Research

1999: Volume 3

ISSN 1325-9547

La filiation politique des systÈmes d'Èchange local (SEL) remonte sans aucun doute aux nombreux mouvements contestataires hippies qui sont Èclos sur les campus californiens, aux USA dans les annÈes 1960. La critique politique portait sur la ´ sociÈtÈ de consommation ^a et le refus de la guerre au Vietnam. Mais la vellÈitÈ des ´ communautÈs alternatives ^a de l'Èpoque de dÈcrocher du systÈme marchand et de l'idÈologie du travail salariÈ ne signifiait pas une rupture avec l'activitÈ Èconomique et le ´ travail communautaire ^a. C'est en leur sein que sont apparues des ´ monnaies parallÈles ^a dont l'utilitÈ Ètait d'abord, et avant tout, d'ordre pratique : Ètre une mÈmoire des Èchanges ou une trace comptable des transactions. Ces monnaies n'Ètaient pas investies d'une charge subversive contre le dÈsenchantement de l'argent froid et des rapports marchands. En un mot, elles n'Ètaient pas l'expression thÈorisÈe d'une critique politique du capitalisme. Les groupes les plus politisÈs, en particulier les libertaires, se sont d'ailleurs, pour un grand nombre d'entre eux, ´ reconvertis ^a dans l'agriculture biologique ou l'activitÈ artisanale (travail du cuir, etc.). L'ordinateur a ÈtÈ probablement un *outil stratÈgique* dans la transition d'Èconomies communautaires marginales vers une Èconomie marchande sans monnaie, ce que deviendront les Local exchange trading systÈm (LETS) anglo-saxons et les SEL. Les dÈbats sans fin sur la ´ monnaie temps ^a (toute les activitÈs se valent- elles ?), les limites d'une comptabilitÈ manuelle, qui avait souvent cours dans ces groupes, l'intÈrÊt de diversifier les Èchanges et de sortir du ´ ghetto communautaire ^a, le dÈsir, en particulier pour les personnes qui en avaient une grande maÛtrise, de faire de l'informatique un ´ moyen de production ^a dans le cadre d'une micro-entreprise, tous ces obstacles structureaux ont ÈtÈ en grande partie rÈsolus par l'arrivÈe et la diffusion du micro-ordinateur.

Celui-ci a indÈniablement permis, en tant qu'instrument de gestion d'une efficacitÈ inÈgalÈe jusqu'alors, de regrouper et d'Ètendre les ´ communautÈs alternatives ^a, de stimuler, diversifier et maÛtriser la complexitÈ des Èchanges sur une grande Èchelle et, partant, d'autoriser une pluralitÈ d'usages monÈtaires se traduisant par une ´ libertÈ des prix ^a. Ce n'est qu'au fil d'un double mouvement, celui de la gÈnÈralisation de la ´ crise ^a dans les pays capitalistes dÈveloppÈs (en sa forme la plus brutale avec la perte d'un revenu), et celui de l'hÈtÈrogÈnÈisation sociale et culturelle croissante des groupes (chÙmeurs, militants, citoyens ordinaires, salariÈs) sÈduits par une ´ Èconomie sans argent ^a, que vont se construire des relations de plus en plus officielles entre les LETS et les pouvoirs publics. D'abord dans les pays anglo-saxons, puis en France. Dans ce dernier pays, les premiers groupes ayant ÈtÈ les plus attentifs ‡ ces expÈriences ÈtrangÈres, au milieu des annÈes 80 dans le Lot-et-Garonne et en AriÈge, Ètaient ceux qui Ètaient les plus proches de l'idÈologie et de la culture ´ hippies ^a et Ècologistes, ainsi que ceux qui avaient ÈtÈ activement partie prenante des mouvements contestataires dans les annÈes 70. Mais si les initiatives (proches en idÈe de ce que sont devenus les SEL), qui ont ÈtÈ tentÈes ici ou l† avant 1995 ont ÈchouÈ, c'est ‡ la fois pour des raisons de maturitÈ historique¹ et d'impossibilitÈ quasi technique ‡ mobiliser sur place et de maniÈre continue des personnes dotÈes de compÈtences en matiÈre d'expÈrience de ´ crÈation monÈtaire ^a ou de ´ monnaies complÈmentaires ^a. Ce sont, prÈcisÈment, ces ressources technico-politiques et symboliques qui ont ÈtÈ mises au service du ´ premier ^a SEL ariÈgeois. Des

militants Écologistes et des groupes comme l'Alliance paysanne et ouvrière^a dont la mémoire et l'identité se sont constituées au fil des luttes sociales (refus de l'extension du camp militaire au Larzac, mouvement antimilitariste, objection de conscience, antinucléaire, investissement dans l'humanitaire, développement durable^a, Équité et Égalité Économique dans les rapports Nord-Sud, etc.), ont pu convertir une expérience accumulée en investissant et en s'investissant en nombre dans ces nouveaux pôles de *contestation légitime* que sont les SEL. Ceux-ci ont indéniablement permis de construire une sorte d'*aggiornamento*, rendu nécessaire par l'État des rapports de force politiques et intellectuels dans la société française, en permettant aux premiers et nombreux militants Écolo-libertaires de s'approprier des pratiques alternatives plus universelles, moins idéologiques, sans rien renier de leur passé et des valeurs qui avaient été les leurs au temps des grandes luttes^a.

Les SEL sont les derniers venus dans la grande fabrique du lien social^a. Ils ne cherchent pas à s'aligner sur une problématique similaire à celle de l'Économie solidaire préoccupée par l'insertion sociale et professionnelle des exclus et des chômeurs. En effet, celle-ci mobilise des instruments financiers classiques (banque, Épargne, investissements, crédit etc.) qu'elle met au service d'entreprises dont l'idéologie repose sur des principes de solidarité et d'autonomie Économique : l'force de l'Économie alternative, c'est qu'elle essaie de ne plus fonctionner en termes d'entreprises isolées ou d'unités de comptabilité séparées, mais en termes de réseau, de faison à amortir les difficultés liées au marché^{a2}. Si cette Économie solidaire^a peut être envisagée, à tort ou à raison, comme une rupture^a avec les pratiques Économiques dominantes, il n'en reste pas moins qu'elle se déploie dans un cadre et des règles juridiques connues et reconnues par tous, acteurs individuels, institutions et puissance publique. Tel n'est pas le cas des SEL. Ces derniers, en recourant à une unité d'échange local^a, ne font pas seulement que chahuter le rapport *naturel* à l'argent. Ils s'obligent, et obligent à terme l'État et ses administrations, à réexaminer les limites de l'Étatisme^a tolérable, tant sur le plan strict du droit que dans le registre de l'*ordre Économique public*.

Leur originalité réside en ceci que leur critique porte non pas, pour schématiser, sur les politiques de l'emploi, mais sur la vocation de l'argent et les conditions politiques de sa circulation. Qu'est-ce que l'argent dans une société inégalitaire, à quoi doit-il servir et qui doit décider de ses modalités de création et de sa distribution? Voilà, pour les SEL, les interrogations premières. C'est à partir d'une critique radicale de l'usage capitaliste de l'argent, comme fin en soi, thésaurisable et instrument d'exploitation, que s'esquisse toute une série de redéfinitions touchant à des pratiques comme l'intérêt, le crédit, la circulation monétaire, les rapports de confiance Économique, les principes d'équivalence entre les services et les biens, etc. (Servet, 1999 ; Aglietta, Oriéan, 1998). Il existe aujourd'hui plus de 300 SEL regroupant quelque 30 000 adhérents. La taille des groupes peut fortement varier d'un SEL à un autre. A titre d'exemple, on compte 350 adhérents dans le SEL pyrénéen en Ariège ; 150 adhérents dans le SEL de Saint-Quentin-en-Yvelines ; 50 adhérents dans le SEL de Villeneuve-d'Asq dans le nord de la France. La création et l'adhésion à un S.E.L. se font sans difficulté particulière. Les SEL se constituent, en majorité, sous forme d'association loi 1901. Dans le SEL parisien, il est spécifié dans l'article 2 que le but de l'association est de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage, ces échanges étant effectués de gré à gré entre les adhérents, selon les offres et les demandes de chacun. L'action du SEL de Paris ne peut s'exercer que dans un cadre de neutralité. Ses adhérents ne doivent pas faire état de leur éventuelle appartenance politique, religieuse ou philosophique et s'interdisent tout prosélytisme en ces matières. Par ailleurs, chaque SEL peut, le cas échéant, se doter d'un règlement intérieur ainsi que d'une charte, dans lesquels sont énoncés un certain nombre de principes généraux. Parmi les plus importants : le rôle de médiateur du SEL entre les offreurs^a et les demandeurs^a ; la valorisation^a des échanges par une unité de compte locale ; le fonctionnement individuel et collectif des comptes ; la responsabilité de chacun (et non pas de l'association) dans le montant des transactions ; enfin, le caractère *bénévole*^a et *ponctuel*^a des échanges effectués au sein et par l'intermédiaire du SEL. Dès lors que ce cadre formel et ces principes sont acceptés, quiconque peut adhérer à un SEL. Il suffit de payer une cotisation et de s'inscrire dans le catalogue des ressources^a. Dans un SEL, on est offeror^a et demandeur^a. Pas l'un ou l'autre, mais toujours l'un et l'autre : on n'offre que si l'on a des demandes et l'on ne demande que si l'on a quelque chose à offrir. Ainsi, le catalogue^a est un indicateur précis et constamment mis à jour de l'état du marché^a de chaque SEL en matière de services et de biens. L'acte fondateur des échanges dans les SEL, du premier comme des suivants, est le *crédit* ou la *dette*. Précisons davantage la nature de ce crédit. Il n'est pas seulement une procédure, à moindre frais, d'accès à des biens et des services ; il est aussi un véritable engagement moral, un contrat de confiance que passe chacun avec la communauté des adhérents dans son ensemble, et non pas seulement avec une personne particulière. Le crédit, dans cette perspective, est donc plus qu'un mécanisme permettant l'acquisition et le paiement^a de biens, il est littéralement un acte de *foi collectif*, par son caractère unanime, dans la morale financière^a des échanges. Se faire octroyer^a ou se faire ouvrir^a un crédit, c'est réaliser, dans le même mouvement que l'opération financière^a, une opération symbolique fondamentale pour la suite des transactions : l'assurance que l'on peut compter sur l'identité des *pourvoyeurs* (en biens, compétences, coup de main, etc.), mais également que l'on est capable personnellement de confiance. Le crédit prend ici la structure d'une distance temporelle que les adhérents maîtrisent au moyen de la

confiance (Laacher, 1998)

C'est à partir de matériaux relativement disparates (travaux universitaires, médias, production militante)³ qui ne cessent de circuler, de se croiser, d'être cités et de s'alimenter mutuellement que se construit un discours dominant sur les SEL. Ceux-ci offriraient la possibilité à chacun, indépendamment de son statut, de sa condition et de ses opinions, d'expérimenter de nouvelles formes de relations sociales au sein d'une économie non monétaire reposant, pour l'essentiel, sur la circulation et l'échange de biens symboliques. Une sorte d'*économie enchantée* débarrassée des pouvoirs iniques de l'argent et des rapports marchands. Il nous semble que ce discours peut être qualifié d'idéologie équivoque. La *coexistence d'intérêts* et d'attentes parfois très différents au sein d'une même structure (entre par exemple un militant politique, une personne cherchant à rompre la solitude affective et un adepte du new-,ge), ne peut se maintenir et n'être maintenue qu'au prix d'un accord largement implicite sur l'indétermination de la vocation des SEL ou, ce qui revient au même, sur une multiplicité de définitions jugées aussi légitimes les unes que les autres. L'inclination à préserver cette *ambivalence structurale* s'organise autour d'un certain nombre de valeurs et de principes (la tolérance, le respect, la confiance, l'égalité des échanges, l'entraide, la controverse pacifique, etc.) qui, aussitôt qu'ils sont évoqués, sonnent comme autant de rappels à l'ordre à une philosophie commune.

Cela suffit-il à nommer et à décrire ce *fil invisible* qui lie et relie les adhérents entre eux, leur fait partager les mêmes utopies politiques, par exemple celle de croire que tout le monde sait faire quelque chose^a, que toutes les compétences se valent^a, que tous les hommes sont riches^a d'une richesse^a qui n'attend qu'à être partagée^a. Sans l'ombre d'un doute la réponse est non, sauf à tomber dans une vision hagiographique. Mais nous n'en sommes pas quitte pour autant, car la question fondamentale reste entière. Celle-ci pourrait être formulée ainsi: en quoi l'ordre des échanges (au sens large) institué par les SEL est-il un *nomos*, un ordre politique, dont les avantages et la légitimité ne sont pas perçus et reconnus par tous, mais seulement par certains groupes sociaux? Les résultats de l'enquête que nous avons effectuée en mai 1998 esquissent des éléments de réponse à notre question.

Le questionnaire envoyé aux 278 SEL officiellement répertoriés par l'État^a (instance nationale informelle de centralisation et de redistribution des informations)⁴ en mai 1998, ne visait pas à recueillir des informations sur chaque adhérent, mais de construire quelques *régularités sociologiques* dans les domaines suivants: l'implantation géographique, la composition socioprofessionnelle, les modes de fonctionnement, la nature et le volume des transactions, les usages monétaires, la vocation dévolue aux SEL, les relations entre les SEL et leur environnement institutionnel (l'État, le marché, les collectivités territoriales, etc.). Les questions posées (sauf la dernière qui était une question ouverte sur l'avenir des SEL), portaient sur des *pratiques collectives* codifiées, connues de tous et officiellement recensées (le type de monnaie utilisée, la nature des échanges, la gestion des débits et des crédits, le nombre d'adhérents, les projets en cours, etc.). Ainsi, sur les 278 SEL contactés par la poste, 93 ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 33,5%. Ces 93 SEL totalisent 7785 adhérents⁵. Cette enquête ne livre pas seulement des informations statistiques sur des pratiques et des modes d'organisation. Elle permet aussi et surtout de pouvoir fonder, en raison⁶, une première interprétation générale sur l'identité de cette expérience sociale. Au-delà de la singularité de chaque SEL, il y a des pratiques, des usages et des enjeux communs. C'est cet *air de familiarité* que notre questionnaire a tenté de saisir et d'en rendre compte. Cette étude qualitative doit donc être envisagée comme un effort synthétique pour dépasser les informations obtenues à partir de monographies ou d'observations empiriques, dont il faut reconnaître qu'elles ont jusqu'à présent été les modes dominants, sinon exclusifs, d'intelligibilité de cette expérience.

LES SEL, UN PHENOMENE URBAIN

Si l'on observe la création des SEL selon l'année et l'importance de la commune, on s'aperçoit que les années 1996, 1997 et le début de l'année 1998 vont connaître un double mouvement⁷. Le premier est celui d'une consolidation numérique des SEL dans les régions du Midi, de l'Ile-de-France et de la Bretagne.

Le second mouvement est celui de leur extension vers de nouvelles régions comme la Normandie, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, le Centre, l'Auvergne, le Nord Pas De Calais et la Lorraine. La répartition des adhérents des SEL montre que 69% d'entre eux vivent dans des communes de plus de 10 000 habitants.

REPARTITION DES SEL SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

Taille de la commune	Nbre de SEL	Nbre de SEL répondants
moins de 1999	106	17
2000 à 9999	52	18
10 000 à 49 999	63	27
50 000 à 99 999	19	15
plus de 100 000	29	16

Sur les 93 SEL qui ont répondu au questionnaire, 60 se situent en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Bretagne, ces deux dernières régions étant, il est vrai, un peu moins urbanisées que les trois premières. Mais toutes sont économiquement relativement riches et possèdent une forte densité de population employée dans le secteur tertiaire. A l'opposé, des régions comme la Champagne-Ardenne, la Picardie et la Franche-Comté totalisaient au moment de l'enquête seulement 8 SEL. Quant aux régions comme l'Alsace, la Lorraine, le Nord-Pas de Calais et la Haute-Normandie, qui ont toutes une tradition industrielle ancienne, elles ne comptabilisent que 24 SEL pour 525 adhérents, c'est-à-dire un peu plus que le SEL de

Paris qui compte   lui seul environ 400 adh rents.

LOCALISATION DES SEL SELON LA REGION

R�gions	Nbre SEL	Nbre SEL r�pondants	Nbre adh�rents SEL r�pondants
Alsace	3	2	120 adh
Aquitaine	22	4	325 adh
Auvergne	9	2	125 adh
Bourgogne	6	2	73 adh
Bretagne	26	10	1185 adh
Centre	11	6	544 adh
Champagne-Ardenne	1	0	-
Corse	0	0	-
Franche Comt�	4	0	-
Ile de France	21	14	1273 adh
Languedoc Roussillon	25	8	587 adh
Limousin	6	1	80 adh
Lorraine	9	1	68 adh
Midi-Pyr�n�es	27	10	963 adh
Nord Pas de Calais	5	2	199 adh
Basse Normandie	4	1	29 adh
Haute Normandie	7	4	138 adh
Pays de Loire	13	4	257 adh
Picardie	3	0	-
Poitou Charente	10	4	188 adh
Provence Alpes C�te d'Azur	27	11	1107 adh
Rh�ne Alpes	36	7	524 adh
TOTAL	275	93	7785

Le constat s'impose de lui-m me : les adh rents des SEL sont sur-repr sent s dans les communes urbaines. Mais cette donn e n'annule en rien le poids symbolique des SEL ruraux. Leur *taux d'influence* sera d'autant plus remarquable qu'ils d ploieront leurs activit s dans une petite commune. Un groupe de 50 adh rents dans une commune de 800 habitants aura plus d'importance sociale,  conomique et symbolique, qu'un groupe de 400 adh rents dans une ville de trois millions d'habitants. La notion de local, la structure de l'espace d'interconnaissance, le degr  de visibilit  des initiatives et des  v nements sociaux, la situation de l'emploi, le poids politique des organisations professionnelles et leurs rapports aux institutions, aux notables et aux  lus locaux, sont autant de donn es objectives qui contraignent diff remment et donc rev tent des significations diff rentes, selon que l'on est en milieu rural ou en milieu urbain.

Il n'est pas rare, encore aujourd'hui, d'entendre ou de lire ici et l , que les SEL seraient plut t des initiatives de personnes vivant dans des communes rurales ou de petites communes urbaines. Peut- tre est-ce l  un effet prolong  de l'importance symbolique des premiers SEL apparus en 1994 et en 1995, en majorit  dans des communes de moins de 10 000 habitants. Plus encore,   la m me  poque, les premiers reportages t l vis s et les tr s nombreux articles de presse sur les SEL portaient constamment sur des SEL n oruraux, en particulier aupr s du premier d'entre eux, celui de Montbel, en Ari ge.

Au travers de ces quelques chiffres, nous venons de situer la p riode historique qui a vu na tre et se d velopper les SEL, et avons esquiss  quelques caract ristiques d mographiques des communes et des villes o  ils existent. Il nous faut maintenant pr ciser ces facteurs et les lier par des relations d'interd pendance afin de saisir leurs d terminations dans la constitution et l'identit  des SEL.

AIDE DE NECESSITE ET AIDE DE SOCIABILITE

Comment rendre compte de la composition sociologique des SEL? Dans cette perspective, notre questionnaire se proposait d'identifier les diff rentes situations professionnelles des adh rents, afin de mieux caract riser la population des SEL et les dispositions sociales n cessaires pour entrer dans le jeu des  changes.

Mais, au vu du faible taux de r ponses obtenu, il est impossible d'en tirer des conclusions d finitives. En effet, sur les 93 SEL composant notre  chantillon, seulement 46% ont r pondu   la question sur la cat gorie socioprofessionnelle. La distribution est la suivante : 'priv  d'emploi' ^a, 23% ; 'salari    temps plein' ^a, 47% ; 'salari    temps partiel' ^a, 13% ; 'leur compte' ^a, 13% ; ' tudiant' ^a, 1%. Certes, cet *ordre de grandeur* est confirm ,

soit par les Études monographiques, soit par notre propre connaissance empirique de nombreux SEL, soit par les informations que nous obtenons, ici et là, d'un grand nombre d'adhÉrents ou de responsables des SEL que nous connaissons personnellement. Mais ces donnÉes ne nous permettent pas d'affirmer que les ´ salariÉs a sont la catÉgorie statistiquement majoritaire dans les SEL franÁais. La *prÉsomption* est trÈs forte, mais il est impossible de passer de celle-ci à une affirmation avÈrÈe.

Pourtant, il est possible d'en savoir plus sur cette question, de solidifier davantage notre prÉsomption, autrement dit d'avancer non seulement des variables supplÉmentaires sur l'importance des catÉgories possÉdant un emploi, mais aussi sur l'ethos de classe dominant dans les SEL. Tout simplement en changeant d'*Échelle*. Il nous faut dÉplacer notre point d'observation ; passer d'une macroanalyse particuliÈre (celle des SEL) à une macroanalyse gÈnÈrale se proposant de rÉflÈchir en termes de *contextualisation* sur la forme d'une expÈrience et le sens que lui donnent les acteurs (Revel, 1996).

La montÈe en puissance des SEL a eu lieu au milieu des annÉes 90. Par ailleurs, comme nous l'avons prÉcisÈ il y a un instant, la majoritÈ des adhÉrents des SEL vivent dans des communes de plus de 10 000 habitants. Leur implantation est donc, spatialement et socialement, fortement marquÈe. PrÉcisÈment, deux faits majeurs caractÈrisent ces communes quand on les observe du point de vue de la composition de leur population active et de leur activitÈ Économique dominante. Tout d'abord, dans les communes de plus de 2000 habitants o' existe un SEL, il y a une sur-reprÉsentation des catÉgories sociales à fort capital scolaire et culturel : les cadres, les professions intermÈdiaires et les employÈs reprÉsentent respectivement 17 %, 21 % et 30 % de la population active. Ces trois populations constituent plus des deux tiers de la population active. Les ouvriers ne totalisant que 23 %. Quand on observe maintenant la population active dans les communes de plus de 2000 habitants comportant un SEL ayant rÈpondu à l'enquÍte, la structure de la distribution des catÉgories socioprofessionnelles ne subit qu'une trÈs lÈgÈre variation, et celle-ci se fait en faveur des cadres : ceux-ci reprÉsentent 23 % de la population active ; les professions intermÈdiaires, 21 %, et les employÈs, 28 %. Ces trois professions reprÉsentent à elles seules 73% de la population active, les ouvriers n'Ètant plus que 20 %.

POPULATION ACTIVE DANS LES VILLES DE PLUS DE 2000 HABITANTS OU EXISTE AU MOINS UN SEL							
	agriculture	artisans-commerÁants	cadres	professions intermÈdiaires	employÈs	ouvriers	ENSEMBLE ACTIFS
Effectifs	12494	289702	778352	930913	1320219	1004901	4336581
%	0,3 %	6,7%	17,9%	21,5%	30,4%	23,2%	100%
POPULATION ACTIVE DANS LES VILLES DE PLUS DE 2000 HABITANTS OU EXISTE UN SEL AYANT REPONDU A L'ENQUETE							
	agriculture	artisans-commerÁants	cadres	professions intermÈdiaires	employÈs	ouvriers	ENSEMBLE ACTIFS
Effectifs	4708	130291	463137	424173	568373	402874	1993556
%	0,2%	6,5%	23,2%	21,3%	28,5%	20,2%	100%

Si l'on observe à prÉsent les secteurs Économiques qui sont dominants dans les communes o' sont implantÈs les SEL, ceux de notre Échantillon comme ceux qui n'ont pas rÈpondu, on s'aperÁoit que le secteur tertiaire occupe une place prÉpondÈrante.

RÉpartition par secteur de la population active dans les villes de plus de 2000 habitants o' existe au moins un SEL			
PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	ENSEMBLE DES SECTEURS
22466	888965	2967808	3879239
0,6%	22,9%	76,5%	100%
RÉpartition par secteur de la population active dans les villes de plus de 2000 habitants o' existe au moins un SEL ayant rÈpondu au questionnaire.			
PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	ENSEMBLE DES SECTEURS
7810	389908	1389880	1787598
0,4%	21,8%	77,8%	100%

Cette configuration morphologique nous permet d'avancer l'hypothÈse suivante : la majoritÈ des adhÉrents des SEL est issue de ces trois catÉgories socioprofessionnelles. Mais cette hypothÈse ne rÈpond pas à la question suivante : quels sont ceux qui inclinent à choisir ce type d'engagement prÉservant l'autonomie de la personne tout en lui donnant le sentiment que ces activitÈs d'Échanges, au sein d'un SEL, sont une critique du monde social et de l'argent ? Il existe, nous semble-t-il, une possibilitÈ de rÈpondre en partie à cette question. Pour cela, il nous faut examiner en quoi les transformations du marchÈ du travail ont affectÈ les positions sociales de ces catÉgories, en particulier celles

des cadres.

Jusqu'en 1990, le marché du travail reste très favorable aux cadres : le chômage est faible et les salaires sont à la hausse, notamment pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. C'est au début des années 90 que la situation évolue négativement. Selon l'INSEE (Données sociales 1999), le chômage se développe continuellement alors que des emplois sont créés en grand nombre. A partir de 1992, le marché du travail des cadres se dégrade sensiblement. En mars 1997, 160 000 cadres étaient au chômage contre seulement 63 000 en 1987. Sur 2,9 millions de cadres et professions libérales, 6% font partie des professions de l'information, des arts et des spectacles. C'est parmi cette dernière catégorie que le chômage est le plus élevé : 6% ces dix dernières années pour atteindre 17% en mars 1997. Toujours selon l'INSEE, chaque année, de 1988 à 1997, environ 4,3% des cadres, âgés de moins de 30 ans et 3,9% de ceux âgés d'au moins 50 ans ont été mis au chômage, contre 3,3% tous âges confondus. C'est entre 1992 et 1994 que les 30-40 ans ont été leur tour fragilisés dans leur statut et de plus en plus touchés par le chômage. Il est vrai que cette situation était spécifique aux cadres. Pour les autres professions, la perte de l'emploi ne touchait d'abord que les moins de 30 ans ou des salariés de plus de 50 ans parmi les professions intermédiaires. Cette diffusion du chômage à l'ensemble des cadres (excepté les professions libérales et les cadres de la fonction publique), mais aussi l'existence d'un chômage significatif des plus âgés dans les professions intermédiaires, est concomitante à la période (1994-1995) où ont été créés les premiers SEL.

Ces données nous permettent de confirmer notre intuition initiale : les adhérents des SEL sont issus majoritairement des classes moyennes les plus socialement fragiles ou les plus professionnellement vulnérables. Ces deux types de fragilité pouvant d'ailleurs se conjuguer sans pour autant que la situation matérielle devienne dramatique, ou que s'enclenche un processus irréversible de *décrochage social*.

Très honnêtement, j'ai adhéré à un SEL parce que j'allais habiter la région parisienne et que je me sentais en situation de précarité. (...) C'était une période un peu flottante pour moi ; c'était un truc qui pouvait m'aider. Il y a un côté réseau qui m'intéressait. J'aimais bien l'esprit. Mais il y avait un côté purement pratique en me disant : je ne sais pas trop avec quoi je vais vivre financièrement, donc c'est utile d'avoir un système qui permet de faire des échanges sans argent. C'était, à la fois, l'esprit mais ce n'était pas purement philosophique. C'était dans un souci pratique. Économique quoi. (...) Je gagne 12 000 francs, ce n'est pas beaucoup, mais ça me va. Je préfère avoir du temps plutôt que de l'argent. (...) J'ai une formation dans les médias. Mon niveau d'étude c'est Bac + 2.

Il nous semble qu'un autre facteur fondamental vient renforcer notre hypothèse initiale : c'est le taux important de femmes qui adhèrent aux SEL. Les femmes représentent 60% des adhérents. Mais, plus important encore, ce chiffre est à rapprocher du nombre de femmes ayant des fonctions dirigeantes à la tête d'un SEL. En avril 1998, à partir de la liste de Sel'Idaire, nous avons répertorié 108 femmes ayant des responsabilités officielles pour 114 hommes⁹. On observe là une césure de première importance avec les associations et les organisations politiques et syndicales traditionnelles. Globalement, on sait que les hommes sont plus souvent membres d'une association (plus fortement encore dans une organisation syndicale ou professionnelle) que les femmes, même si l'écart s'est réduit entre 1983 et 1996. Toujours pour les associations, mais cette fois-ci du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle, la participation à la vie associative est la plus basse parmi les catégories populaires les plus défavorisées. D'après le CERC, seuls les précaires^a et les chômeurs se rapprochent de cette dernière catégorie. Il est frappant, note le CERC, que l'adhésion aux associations d'un cadre au chômage depuis moins de deux ans est trois fois supérieure à celle d'un ouvrier privé d'emploi depuis la même période^a (CERC, 1993).

On pourrait justifier le fort pourcentage des femmes au sein des SEL par leur plus grande disponibilité professionnelle ou familiale (travail à mi-temps, chômage, vivant seule ou en couple avec des enfants relativement autonomes ou pouvant être gardés, etc.), permettant ainsi de libérer, volontairement ou non, du temps mis au profit d'activités associatives. Cette explication est vraie, mais nettement insuffisante. Les SEL ne sont pas seulement des espaces dans lesquels circulent des biens et des services. Ils sont aussi des lieux où se fabriquent^a et s'échangent des informations sur l'état de la société et du monde, des critiques sociales et des théories politiques, des controverses et des opinions. Aussi, les femmes qui adhèrent à ce type d'association et qui, de surcroît, se retrouvent dans des *positions improbables*¹⁰ possèdent incontestablement des qualités et des compétences très inégalement distribuées chez leurs consœurs. On peut ainsi avancer, sans risque d'erreur, que ces femmes sont dans leur grande majorité des personnes informées ou ayant une pratique familiale de la recherche de l'information et qui, pour la plupart, ont fait des études secondaires et supérieures. Il importe peu que leur scolarité ait été sanctionnée ou non par des diplômes, que leurs études aient été arrêtées puis reprises, voire qu'elles aient été menées en autodidacte. Ce qui est décisif c'est que, tout au long de ces études, elles aient fait l'apprentissage de la revendication et qu'elles se soient constituées ce que l'on appelle une *opinion personnelle*.

Au sein des SEL, pour la grande majorité, le rejet d'une *fides implicita*, d'une remise de soi aux délégués, est aussi systématique que symboliquement violent. Autrement dit, l'investissement (parfois même le surinvestissement) dans les activités publiques des SEL serait socialement improbable s'il n'existait pas chez elles le *sentiment* d'être fondées à prendre la parole et à s'occuper de politique.

Mais la possession de ces qualités sociologiques serait d'un effet relativement faible si les SEL ne réduisaient pas, structurellement, le *coût d'entrée* des femmes et leur accès à des positions de responsabilités et ne favorisaient pas une idéologie fortement égalitaire. L'adhésion à un SEL ne s'opère pas par cooptation, ne nécessite pas d'être titulaire ou de faire valoir une compétence sociale ou professionnelle légitime, n'oblige à aucun rite de passage. Il suffit simplement d'être en accord avec les principes de la charte et le règlement intérieur, de payer sa cotisation et de s'inscrire dans le catalogue des ressources comme 'offreur' et 'demandeur'. Ce qui importe dans l'acte d'adhérer et d'échanger, ce n'est pas le statut social de la personne, c'est sa *disposition à l'échange équitable*. Une des procédures pour signifier publiquement ce choix est, pour de nombreux SEL, de ne jamais demander au nouvel adhérent d'informations susceptibles de livrer des indications sur sa situation sociale, financière ou professionnelle. Dans le même ordre d'idée on pourrait ajouter l'usage de la monnaie-temps (une heure est égale à une heure quel que soit le service ou le travail effectué) envisagé explicitement comme un mécanisme politique participant de cette égalité des conditions et des sexes. Mais il est vrai que cette volonté démocratique s'inscrit dans une architecture du pouvoir qui favorise continuellement la (re) distribution des responsabilités et l'accès aux espaces de décisions et de représentation. En un mot, cette capacité à dire son mot, c'est-à-dire son droit à exercer un *pouvoir légitime de définition*, est largement rendu possible par le type de coopération mis en place par les SEL. En effet, 71% des SEL sont administrés selon le modèle traditionnel du Conseil d'Administration et Bureau, mais peuvent développer des pratiques radicalement démocratiques : 'Le CA est ouvert à tous, le droit de vote est possible après trois présences consécutives et le bureau est élu en AG', 'Pas de président, un responsable auprès des tiers', etc.

Dans 28% des cas, le C A + Bureau n'est pas retenu. Ce qui est plutôt recherché ce sont des pratiques participatives : 'Présidence collégiale', 'Conseil d'Animation tournant et décisions prises en consensus', etc.¹¹

' LIEN SOCIAL', CONTESTATION POLITIQUE ET SOCIABILITE DE CLASSE

Ainsi, contrairement à ce que l'on croit, si les 'exclus' ne sont pas en nombre suffisant ou peu présents dans les SEL, ce n'est pas parce que ces derniers seraient dotés d'une morale exigeante, obligeant leurs adhérents à un effort inhabituel pour créer les conditions de l'échange et le perpétuer aussi longtemps que possible, le tout drapé dans une conduite irréprochable. S'il n'existe pas de *coïncidence d'intérêts* entre les 'exclus' et les SEL, c'est parce que *l'aide de nécessité* propre aux classes populaires (et les 'pauvres' dont ils sont le plus souvent issus) est marquée par la faiblesse des revenus et l'extrême difficulté de compenser ceux-ci par la multiplication des échanges hors foyer, alors que *l'aide de sociabilité* qui a cours dans les SEL est, quant à elle, une pratique familière aux classes moyennes pour qui le plus souvent la richesse en relations sociales est positivement corrélée avec la possession de revenus stables. Il est possible d'étayer cette proposition par l'observation de la qualité des biens et des services échangés au sein des SEL. Si l'on prend l'exemple du SEL de Paris, entre le 1^{er} février 1998 et le 1^{er} mars 1999, les trois rubriques les plus importantes en nombre d'échanges et en montant (pifas¹²) ont été les rubriques : 'Transport-Service', 'Travaux administratifs-Education' et 'Hygiène corporelle et mentale'.

Catégorie	Nombre d'échanges	Montant pifas
Transport-Servic	581	137 777
Travaux-administratifs-Education	479	139 348
Hygiène corporelle et mentale	454	107 225
B, timent	252	115 496

Les rubriques 'Travaux administratifs-Education' et 'Hygiène corporelle et mentale' constituent à elles seules un peu plus de la moitié des échanges (933). Dans l'une et l'autre de ces rubriques, les services échangés nécessitent à la fois une forte accumulation antérieure de capital scolaire, en tout cas un réel intérêt pour la *culture cultivée* (livres spirituels, cours de piano, rédaction de CV, informatique, cours de langue, etc.) et la maîtrise technique d'une culture psychologique (numérologie, yoga, 'massage ésotérique', etc.), tout entière organisée et dominée par un souci du relationnel comme une fin en soi et comme source de nouvelles sociabilités¹³.

Dans un autre registre, différent en degré, mais non en nature, de nombreuses études ont montré que la croissance du nombre des échanges au sein de la famille et du cercle de connaissances dépendait en partie du revenu du ménage (Degenne, Forsé, 1994 ; Degenne, Lebeaux, 1997 ; Gribaux, 1998). Les aides qui sont offertes sont d'autant plus

importantes que ceux qui offrent sont aisés. Inversement, les demandes d'aides ou les aides perçues par un ménage ou une famille sont d'autant plus importantes que ses revenus sont plus faibles. Mais les *aides réciproques*, quant à elles, augmentent avec le niveau des ressources, ce qui signifie que pour recevoir il faut donner, et que pour recevoir un peu plus il faut donner un peu plus. Certes, l'aide de sociabilité dans les SEL peut aussi provenir de personnes aux faibles revenus (RMlistes et chômeurs), mais celles-ci restent néanmoins, dans leur grande majorité, pourvues (et parfois fort pourvues) en *ressources de sociabilité*. Toute l'idéologie politique des SEL puise sa justification dans le refus de l'assistanat, de la charité et de l'aide institutionnelle. Or, tous ceux qui ont sérieusement décroché^a, en cumulant les accidents sociaux et biographiques (perte de l'emploi, maladie, divorce, etc.), ont indéniablement besoin d'être aidés, c'est-à-dire d'être soutenus sur la *durée* et sous diverses formes (économique, aide financière, écoute, etc.), entre autres parce que leur champ de relations sociales s'est profondément rétréci, voire parfois, a tout simplement disparu. Le retour à l'emploi, ainsi qu'une gestion maîtrisée de ses avoirs monétaires et la confection d'une stabilité résidentielle et temporelle permettant de dessiner des projets même à court terme, et non plus au jour le jour, sont autant de possibilités que les SEL ne peuvent pas offrir aux exclus^a. Un adhérent d'un SEL peut parfaitement éprouver des difficultés financières, être sans emploi (ce qui ne signifie pas être sans ressources financières), mais néanmoins être socialement et culturellement relativement bien intégré : participer à des activités de quartiers, être actif au sein d'association culturelle et de loisirs, etc.

Les SEL réclament un mode d'action et d'investissement dans l'espace public qui privilégie le réseau sur l'action partisane, la personne sur le groupe, le local sur le national, les affinités culturelles sur les contraintes idéologiques, la liberté de parole et l'autonomie des choix et des décisions sur la délégation et la représentation. Cette posture (balançant au fond entre *être* ou *agir* ?) retraduite dans les codes sociaux des SEL, pourrait se résumer par une expression, certes un peu vague et équivoque, mais très largement partagée : le lien avant le bien.

Cette morale des relations et des échanges fonde, en quelque sorte, l'architecture générale des SEL. Il nous faut la spécifier concrètement, c'est-à-dire en déterminer les obligations et les privilèges.

LA VOCATION DES SEL

	1er rang	2em rang
Créer des liens entre les personnes	59,1 %	14 %
Développer des pratiques alternatives (économiques, sociales et politiques)	17,2 %	32,3 %
Faire évoluer les mentalités	11,8 %	36,6 %
Répondre à des besoins de première nécessité (nourriture, logement, vêtement, etc.)	4,3 %	6,5 %
Aide à la réinsertion.	3,2 %	6,5 %

La vocation première attribuée au SEL est, pour 59 % des groupes interrogés, de créer des liens entre les personnes^a. Il est vrai que ce résultat doit être nuancé par les taux de réponses donnés aux autres propositions. En effet, on peut noter que développer des pratiques alternatives^a et faire évoluer les mentalités^a sont placés au premier rang respectivement par 17 % et 11 % des SEL et au second rang par 32 % et 36 % des SEL. Que signifie alors, dans ce contexte, la notion de lien^a et quelle est sa nature ?

On pourrait penser, compte tenu de l'importance relative attachée aux deux autres propositions, que ces liens^a ne se noueraient pas seulement autour de la recherche d'activités et de relations conviviales, mais qu'ils seraient aussi associés, sans contradiction, à la volonté d'élaborer des pratiques alternatives^a et de changer les mentalités^a. En témoignent ces quelques expressions souvent entendues : il est impossible d'avoir de bonnes relations humaines dans le système capitaliste actuel^a, créer des contacts entre les gens habitant le même coin. Se découvrir, aller à la rencontre les uns des autres. Pour mieux se connaître, s'entraider, se filer des coups de main, faire des choses ensemble^a, développer la communication envers les autres et éviter l'enfermement sur soi-même^a, que l'évolution des SEL amène de la conscience sociale et humaine et de la dignité qui améliore les rapports humains^a, etc. Autrement dit, ces liens entre les personnes^a seraient des *liens sociaux politisés*, exprimant sans aucun doute le refus, largement partagé au sein des SEL, d'une société égoïste et malade du fric^a, mais dont le *pouvoir de subversion* ne pourrait se déployer et être mis à l'épreuve que dans des conditions tolérées et tolérables pour la société, en particulier pour le Marché, le Droit et l'Etat. Le lien^a que tissent et revendiquent dans leur grande majorité les SEL, n'a pas pour vertu, ni pour objet, de lier les personnes entre elles, en vue de les engager publiquement dans une action politique sur le monde, puisque les SEL laissent en suspens la question du politique et des rapports sociaux. C'est bien ce que traduit le chiffre suivant : 84 % des SEL sont le fruit d'une initiative individuelle^a, d'une initiative citoyenne^a comme on aime à le dire souvent. Seulement 5 % des SEL sont issus d'une structure associative (mouvement de chômeurs, association de quartiers, etc.). Quant à ceux qui sont l'émanation d'une collectivité territoriale (mairie, conseil général et conseil régional), d'une personne en liaison avec des mouvements politiques^a ou une association, ils ne représentent que 8 %.

Il nous semble que le 'lien' ^a qui est plutôt privilégié au sein des SEL pourrait être défini comme un lien dont la vocation est double : *humaniser la norme d'autonomie* d'une part, instaurer *une dialectique ou une complémentarité entre la sphère publique et la sphère privée*, d'autre part. Voyons la première vocation. Agir toujours par soi-même, se prendre en charge et prendre en charge soi-même les problèmes, décider soi-même des modalités de l'action, participer d'une posture et d'une rhétorique qui nécessitent certes de la liberté (du mouvement, de la mobilité, de l'autonomie, de l'imprévisibilité, etc.), mais aussi des contraintes et des inquiétudes. Contraintes et inquiétudes qui ne cessent, les années passant, de se transformer de plus en plus en incertitudes sur le bien-fondé de cette liberté et en solitude affective et sociale. Cette idéologie du *gouvernement de soi*, dominante dans les années 80, a vanté sans pudeur la compétition, la réussite et l'excellence, les proposant comme des *biens* accessibles à tous, des itinéraires obligés, des attestations de modernité. Dans les SEL, on échange, on s'entraide, on expérimente collectivement des systèmes locaux de solidarité, on construit de petites ou de grandes utopies politiques, on fait la fête, on se lie d'amitié et parfois d'amour, on donne son opinion sur l'État du monde. Ce sont ces valeurs qui ont été jugées, pendant quasiment une vingtaine d'années, des valeurs dépassées, archaïques, d'une 'faible' virilité économique. C'est cet intérêt (se manifestant ici sous des formes spécifiques) pour la société comme *bien ultime*, que nous qualifions de processus d'humanisation de la norme d'autonomie, en ce sens où il devient possible à nouveau pour un grand nombre de personnes, souvent seules ou socialement fragiles, d'accéder à des procédures collectives de règlement de problèmes sociaux et personnels, c'est-à-dire en dehors de toute assistance, de toute charité, ou de toute exposition spectaculaire de ses malheurs (Boltanski, 1993)¹⁴.

' Il y a quelqu'un dans le SEL avec qui je fais des échanges qui m'a dit : ' Mais c'est dingue, on ne peut plus se rendre service...on ne peut même plus se rendre service gratuitement. ' C'est quand tu connais bien les gens que tu ne fais plus de bons. Sinon, t'as vraiment l'impression que tu fais tout payer. Le café je vais te le faire à tant de Piafs ; on ne s'en sort pas. Peut-être que c'est que des Piafs et que c'est pas marchand, que c'est pas de l'argent. Les premiers échanges que j'ai fait c'était en Piaf, mais avec la personne avec qui j'échange beaucoup, au bout de quelque temps on se baladait ensemble et on s'échangeait sans bons, on ne faisait plus de bons en piafs (...) Donc, ce n'est plus des échanges. Ça devient des relations amicales. Pareil pour la personne qui vient dormir chez moi : deux ou trois fois on a fait des échanges avec des Piafs et puis c'est fini. D'ailleurs, maintenant elle est en banlieue et elle n'est plus inscrite dans le SEL. Mais elle continue à venir dormir de temps en temps à la maison (...) Moi le système, la société ne m'étouffent pas. Donc je ne me reconnais pas dans les gens qui sont très militants, libertaires, etc. Je trouve ça bien parce que ça permet d'en prendre et d'en laisser, mais je ne me reconnais pas dans tout ce qui est idéalisme... l'horreur de l'argent, etc. J'ai deux enfants. Aujourd'hui je suis pigiste et je vis de mes piges, mais je cherche du boulot. Je cherche à m'intégrer dans un journal. Maintenant mes enfants sont plus grands. J'en ai marre de bosser comme ça, d'être seule, de vivre seule ' (L. R., 36 ans).

Ce point de vue nous semble parfaitement condenser toute la complexité des liens qui unissent ceux qui échangent : ceux-ci se constituent dans et par la communauté des adhérents ('l'espace public' des SEL), mais sont sans cesse sur le point d'être 'privatisés', c'est-à-dire de basculer dans la sphère privée, faisant ainsi de ces échanges de simples échanges privés. C'est exactement ce processus qui a cours lorsque L.R. décrit l'abandon de l'échange en piafs pour lui substituer une *relation sans calcul*, celle 'des relations amicales' ; se délestant ainsi de la figure du *tiers garant*, le groupe abstrait que symbolise l'unité de compte locale, en même temps témoin invisible et preuve matérielle de l'échange. Si les procédures et les dispositifs qui autorisent et réglementent les échanges (catalogue, règlement intérieur, adhésion, respect de la charte, unité de compte, comptabilité centralisée, etc.) sont une production collective, les échanges, quant à eux, ne sont que des actes privés et n'engagent que ceux qui se rendent service. D'ailleurs, comme pour mieux signifier la nature privée de ces opérations et du territoire dans lequel elles se déroulent, la majorité des échanges s'effectue au domicile de l'un des adhérents¹⁵. Ainsi, il n'y a donc pas discontinuité ou séparation entre sphère privée et sphère publique, mais continuum et parfois même confusion entre ces deux espaces¹⁶. C'est cette configuration générale qui nous fait dire que les SEL sont des dispositifs originaux de consolidation de l'espace domestique et d'initiation politique à l'espace public ; ou, plus précisément encore, qu'ils sont à la fois des espaces publics et des espaces privés. Ce sont des espaces publics au sens où toutes les activités liées à l'organisation des échanges et aux codifications des rapports entre les personnes ne dérogent en rien ni à l'ordre social public ni à l'ordre économique public. En un mot, les SEL sont soumis aux règles générales. Ce sont aussi des espaces privés dans la mesure où les transactions sont de la responsabilité de chacun et que les services et produits échangés relèvent, pour l'essentiel, de l'économie domestique (alimentation, peinture, électricité, etc.) et du bien-être psychologique et culturel des personnes (massage, cours de langue, informatique, etc.).

Mais, au-delà de l'effondrement des mythes politiques et de l'apparition de nouvelles *urgences dépolitisées*, symbolisées par l'inflation des dispositifs, privés ou étatiques, de lutte contre l'exclusion, (Castel, 1995), la période des années 90 est aussi celle qui renoue avec l'engagement et l'action en commun sans pour autant réhabiliter le principe de la représentation politique¹⁷. Les SEL, à leur manière, illustrent parfaitement ce *retour ambigu* de l'action collective et la répugnance à s'appuyer sur des procédures de délégation politique. *La référence à soi* comme mode d'action est ce qui pourrait le mieux définir cette manière de mettre en 'harmonie' vie publique et vie privée (le 'corps' et 'l'esprit', soi et les autres, etc.), de légitimer son engagement sans renoncer à son 'authenticité', de mettre en avant son 'expérience personnelle' comme norme dominante au détriment d'une intelligibilité en termes de 'mécanismes sociaux', de favoriser la 'communication' et la 'relation subjective' avec une égale intensité quels que soient le lieu, les interlocuteurs et la situation. L'action vécue comme une existence esthétique (Castel, Le Cerf, 1980 ; Ehrenberg, 1995).

LE SENS DES ECHANGES

Les offres et les demandes sont, dans 99 % des cas, publiées dans un catalogue des ressources. Qu'échange-t-on dans les SEL ? 57 % des SEL échangent en premier lieu des services, 24 %, en premier lieu des produits. Les échanges de savoirs ne viennent en premier lieu que pour seulement 1 % ¹⁸.

Sur les 18 SEL ruraux qui ont répondu à notre enquête, et se situant dans des communes de moins de 2000 habitants, seulement 8 SEL échangent en premier lieu des produits (notamment alimentaires) et 7 des services. Bien évidemment, ces données resteraient d'un faible intérêt si l'on ne pouvait construire aussi complètement que possible, dans le temps et dans l'espace, la structure et le volume des biens et services échangés. Mais, seulement 29 SEL sur 93 ont répondu à la question leur demandant d'indiquer le nombre d'échanges réalisés depuis le début du fonctionnement de leur SEL, hors bourse locale des échanges (BLE). Ces 29 SEL totalisent 20730 échanges, ce qui représente une moyenne de 714 échanges. Quant aux 8 SEL se trouvant dans des communes de moins de deux mille habitants, la totalité des échanges s'est élevée à 1998 ; ce qui représente une moyenne de 248 échanges.

On le voit, incontestablement, les échanges ne constituent qu'une faible part de l'activité des SEL qui ont répondu. Mais cela n'est pas l'essentiel. Le plus frappant est, nous semble-t-il, le taux important de non-réponses : 67 %. Pourtant, 84 % des SEL possèdent une comptabilité centralisée qui est tenue dans 74 % d'entre eux par la même personne, ce qui, en théorie, laisserait à penser que l'accès à ce type d'information est relativement aisé pour la majorité des groupes. Les difficultés pratiques (manque de temps, relatif désintérêt pour l'enquête, refus d'appréhender cette question sous l'angle statistique, etc.) ont, très certainement, contribué à négliger la recherche de cette information. Mais nous pensons qu'elles n'ont joué que très marginalement. En réalité, c'est la conjugaison d'une réticence subjective des personnes chargées de remplir le questionnaire et de facteurs objectifs qui expliquent, pour l'essentiel, ce taux de non-réponse important sur le volume des transactions.

La *problématique des échanges* est au cœur du fonctionnement et de l'identité de cette expérience. C'est à partir d'elle et autour d'elle que se construisent et s'ordonnent les positions et les controverses sur des thèmes fondamentaux comme le don, le lien social, la valeur des biens et des services, l'institution d'une 'bonne monnaie', l'égalité dans les échanges, les relations entre l'économie marchande et non marchande, les relations à l'Etat et aux différentes administrations publiques, etc. (Perret, Roustang, 1993). Aussi, la *tentation* est grande de ne pas reconnaître, et partant, de ne pas faire savoir au moins publiquement (par l'intermédiaire d'un questionnaire dont on savait que les résultats allaient être rendus publics), la modestie du nombre de transactions. Comme si la *réalité* était trop en deçà de la folle espérance dont les SEL avaient été plus ou moins consciemment investis. Et donc que cette réalité devait rester 'privée'.

Mais il faut reconnaître que cette réticence a de solides fondements objectifs. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, les années 1996 et 1997 ont été celles au cours desquelles se sont créés le plus grand nombre de SEL. Il est donc normal que les échanges soient peu nombreux étant donné la précoçité et l'inexpérience des acteurs, la relative crainte du face à face comme seul cadre de l'échange, l'étrangeté, pour beaucoup, des mécanismes et des procédures monétaires mis en place par les SEL. En témoigne par exemple le SEL de l'Aude qui comptait 135 adhérents en 1996. Du 1^{er} janvier à la fin du mois d'octobre de cette année, il y eut 726 transactions totalisant 95 548 grains de sel, soit une moyenne de 131 grains de sel par 'bons'. Les obstacles structurels à un développement rapide des échanges font généralement l'objet d'une rationalisation de la part des SEL : 64 % des SEL attribuent la principale responsabilité de la faiblesse des échanges au 'manque de temps' ; 17 % à la peur du débit ; 9 % à la distance et 2 % à la crainte de l'inégalité ¹⁹.

Le *manque de temps* signifie ici en réalité un temps pris par le travail ou une activité professionnelle, voire par d'autres occupations associatives que celles du SEL. D'où la mise en place, pour inciter les adhérents à l'échange, d'une stratégie de *mobilisation permanente* articulée autour de trois procédures centrales : la diffusion d'informations collectives touchant à l'identité du groupe et à son fonctionnement ('chaînes téléphoniques', permanence, réunions régulières, bulletins, journal d'informations, etc.) ; les rencontres festives, économiques (bourse locale d'échanges) ou philosophiques ('café philosophique', 'soirée discussion', etc.), et enfin, de façon il est vrai plus marginale, la création de certaines dispositions monétaires comme le 'don de 1000 unités' à l'adhésion ou l'octroi de '2000 unités' à tout le monde ²⁰.

Toutes ces actions, quelles que soient leur ampleur et leur durée, visent à mettre les adhérents en contact, multiplier les rencontres, créer des liens, instaurer des rapports de confiance, élaborer des projets en commun ²¹, à encourager les échanges et à leur donner un caractère continuellement collectif et fédérateur. Mais si les échanges sont au cœur du

dispositif des SEL, ces Échanges tiennent leur condition de possibilité et de circulation de l'existence d'une politique locale d'encadrement monétaire^a et d'une politique de gestion des débits et des crédits variant, de manière relativement limitée, en fonction de la monnaie^a choisie, de la nature des biens Échangés et du degré de rupture avec les pratiques bancaires officielles.

DESIR D'EGALITE ET PRINCIPES DE REALITE

LES METHODES DE FIXATION DU MONTANT DES ECHANGES

	Produits	Services	Savoirs
Entièrement libre (aucune indication)	70%	25%	41%
Libre avec préconisation (ex : recommandation 1 heure = 60 unités)	29%	61%	53%
Règlementé (ex : une minute = une minute)	2%	6%	5%
Encadré (ex : une heure = 60 ± 80 unités)	0%	4%	1%

Ainsi, comme nous l'indiquent les réponses données à la question sur les modalités de fixation des prix, les SEL laissent une relative liberté aux contractants pour fixer eux-mêmes la valeur de leur transaction. Mais il est à noter que cette liberté est tolérée pour certains biens et non pour d'autres : 61% des SEL *préconisent* une fourchette de prix pour les services ; tel n'est pas le cas pour les produits puisque leur valeur est, dans la grande majorité des SEL (70%), librement négociée. Quant à la réglementation^a ou à l'encadrement^a des prix, les groupes qui la pratiquent sont très minoritaires. Mais cette relative liberté des prix, qui se construit dans l'interaction et se fonde sur l'estime et l'appréciation mutuelle, ne vaut pas pour tous les SEL. Pour certains, cette liberté varie en fonction de la nature des biens Échangés. Plus précisément, certains groupes laissent l'ensemble des transactions (produits et services) s'effectuer en unité de compte dont la valeur est alignée sur le franc : 36 % des SEL sont dans ce cas. D'autres groupes (31 %), choisissent une unité de compte alignée sur le temps (une heure est égale à 60 unités quelle que soit l'activité accomplie) et ne l'utilisent que pour les Échanges de services, faisant ainsi de cette unité de compte la bonne monnaie et la monnaie dominante des transactions²².

Dans les SEL qui régulent les Échanges à l'aide de la monnaie-temps, la volonté affichée est de s'écarter le plus possible des mécanismes monétaires traditionnels. L'objectif est d'instaurer une *Équité* dans les Échanges afin d'éviter la réintroduction insidieuse^a de la logique Économique capitaliste. Alors que dans un SEL où les services et les biens se négocient de gré à gré, il n'est pas impossible, en tout cas nullement proscrit, qu'une heure d'expertise comptable puisse valoir 300 unités de compte et une heure de ménage 70 unités de compte, dans les SEL à monnaie-temps, une heure d'un expert comptable vaut une heure de ménage. Mais, ces SEL *Égalitaires* sont dans l'impossibilité de préconiser un Égalitarisme Économique pour tous les Échanges. Cela tient au fait, nous semble-t-il, que les Échanges ne sont pas de même nature et ne se plient pas aussi facilement à un désir d'Égalité, même quand celui-ci se présente sous la forme d'un principe politique souhaitable. La monnaie-temps peut, sans inconvénient, être utilisée pour les services et les compétences, mais devient inopérante quand il s'agit de l'Échange de biens (une voiture, un ordinateur, des produits alimentaires, etc.). Comment, en effet convertir un kilo de carottes en heures de travail étant entendu que certains producteurs de carottes vont avoir des tracteurs, d'autres des chevaux (...), que certains vont travailler à plusieurs, tout seul (...), surfer sur des héritages, démarrer à poil dans la vie...? (Raynaud, 1996). Cette extrême difficulté à convertir des biens en heures d'activité est contournée en laissant en toute liberté aux adhérents le soin de définir eux-mêmes et entre eux, la valeur des biens Échangés.

La gestion des Échanges en fonction de telle ou telle unité de compte renvoie très directement à un autre type de gestion : celle des débits et des crédits.

LES POLITIQUES DU CREDIT ET DU DEBIT

Une des grandes ambitions des systèmes d'Échange local est de rompre aussi radicalement que possible avec les mécanismes bancaires traditionnels, en particulier ceux qui sont liés à l'accès au crédit et aux autorisations de débits. Si, dans l'Économie officielle, la création de monnaie réside pour l'essentiel dans la distribution de crédits par les banques, dans les SEL, le pouvoir de création monétaire est tout entier déposé dans la communauté des adhérents. Ce pouvoir est donc collectif et non régalién. C'est ce qui explique, en partie, la variété des modes de gestion des comptes mis en place par les SEL. Ainsi, dans 54 % des SEL, les comptes démarrent de zéro, 19 % au crédit et 24 % au débit. Ce sont là trois modes d'intervention sur la régulation des Échanges. Les chiffres le montrent sans ambiguïté, dans la majorité des SEL on laisse faire^a : cela signifie concrètement que les nouveaux adhérents

doivent de leur propre initiative enclencher et entretenir le cycle des Échanges. Aucun ' coup de pouce ' n'est donné. Dans le second cas de figure, le groupe intervient directement sur la ' demande ' en créant les comptes de chaque adhérent (par exemple 500 piafs : l'adhésion).

Ce qui est ici explicitement visé, c'est inévitablement une incitation psychologique : l'Échange et une politique de relance de la ' consommation '. Quant aux SEL qui prévoient des unités sur les comptes : l'adhésion, l'objectif assigné : cette ' fonction ' est d'indemniser en unité locale tous ceux qui contribuent au fonctionnement quotidien de l'association (comptabilité, organisation des réunions, éditions et mise : jour du catalogue, etc.)²³. Mais, probablement que l'aspect le plus intéressant de ces modes de gestion des crédits et des débits tient au fait que ces deux registres ne sont pas traités avec la même tolérance : alors que 82 % des SEL limitent les comptes de leurs adhérents au débit, seulement 57% les limitent au crédit. Ce qui signifie que pour 43% des SEL, le crédit est illimité. S'il est vrai que le plus souvent, les débits et les crédits sont limités dans une proportion de 2 000 : 3 000 unités et que 83 % des SEL publient la position des comptes de leurs adhérents, rompant effectivement en cela avec les pratiques bancaires officielles, il n'en reste pas moins vrai que cette crainte du débit tout comme cette confiance (ou cette assurance) au crédit illimité traduisent une prédominance des modèles économiques dominants. Dans leur volonté de fixer des limites au débit, les SEL tentent d'éviter : la fois la logique du *découvert sans fin* et la possible instrumentalisation du groupe : il n'est pas rare que des adhérents quittent l'association en laissant des comptes débiteurs. Pour l'année 1998, le SEL de Paris a enregistré 117 personnes parties avec un solde négatif s'élevant : 87 744 piafs. Sept ont quitté avec un solde égal : zéro et soixante et onze avec un solde positif totalisant 37 415 piafs.

Mais, probablement que le domaine où la prégnance des automatismes financiers propres : l'économie de marché est la plus forte est, sans aucun doute, celui du crédit et le refus de le limiter. La conséquence de ce choix est prévisible, c'est celui d'une *thésaurisation involontaire* source de déséquilibre entre l'offre et la demande et, ce qui n'est pas négligeable en termes d'adhésion idéologique, source de frustration économique dans la mesure où les unités de compte ne peuvent pas être dépensées étant donné le choix relativement restreint des biens et des services. Cette accumulation monétaire, autorisée par libéralisme politique, entraîne ou est susceptible d'entraîner une *reproduction perverse* des pratiques dénoncées : la circulation de la monnaie est plus lente, surtout elle n'évite pas sa distribution inégale. Les propos de S. I, une adhérente d'un SEL de la région parisienne, résume parfaitement les limites de tels mécanismes.

' Je prends un pif moins cher qu'un franc. Un thème de numérotage dans le commerce classique c'est plus que 300 piafs. Il y a des gens qui vous gardent à l'heure et qui vous prennent 500 francs, d'autres 300 francs. Il n'y a pas de règle. Moi je prends 400 piafs et c'est 5 heures de travail. C'est moins cher que l'équivalent en francs. Mais il y a des gens qui prennent exactement le prix du marché en piafs bien sûr (...) Moi j'ai trop de piafs, j'aimerais bien avoir des sous : la place. Il faut garder une juste mesure. Les piafs je n'arrive pas à les écouler, parce que je n'arrive pas à obtenir ce que je désire. Ce que je cherche je ne le trouve pas : je cherche des stages de chi-cong et je n'en trouve pas. J'ai demandé : une certaine époque du bricolage pour ma maison. Mais finalement les gens ne sont pas disponibles. Ils disent qu'ils viennent mais j'ai mis beaucoup de temps à obtenir que 3 ou 4 personnes s'engagent à peindre ma cuisine : aucun n'a tenu parole. Et c'est moi finalement qui ai repeint ma cuisine (...) Ce que je cherche je ne le trouve pas (...) Je ne discute pas les prix parce que j'ai trop de piafs. Et ce que je voudrais c'est m'en débarrasser, je voudrais les faire circuler. C'est terrible je n'arrive pas à les dépenser (...) Faire circuler, je ne demande que cela, il y a des fois je file des bons que j'ai pour ne pas grossir trop. J'entends régulièrement dans les AG que les gens ont beaucoup de piafs ; il faudrait leur en piquer un peu tous les ans. '

Il nous faut maintenant aller au delà de l'espace strict des SEL afin de nous interroger sur leurs relations aux institutions.

LES SEL, L'ETAT ET LE DROIT : DES RELATIONS AMBIVALENTES

Ainsi que nous l'avons vu un peu plus haut, 59 % des SEL ont d'abord pour vocation de ' créer des liens entre les personnes '. En revanche, seulement 4% pensent que leur SEL doit en premier lieu ' répondre : des besoins de première nécessité ', et 3% se définissent d'abord comme des dispositifs d' ' aide : la réinsertion '. Sans l'ombre d'un doute, massivement, les SEL refusent de s'inscrire dans une politique de régulation et de prise en charge des problèmes sociaux et plus spécifiquement de la pauvreté (Laacher, 1997). Ce refus est tout entier contenu et théorisé dans une *critique politique* de l'argent et de l'économie capitaliste ainsi que contre toutes formes de charité publique ou privée. Quasiement tous les SEL partagent cette critique, mais certains (29%), moins théoriquement que d'autres, l'inscrivent explicitement comme devant être la vocation première de leur SEL. Ce qui se traduit, par exemple dans l'ordre des Échanges, par l'imposition de la monnaie-temps, une sorte d'*utopie localement réalisable*.

C'est cette configuration qui nous autorise à dire que c'est avant tout au sein d'espace de coopération que se livre le travail de subversion des rapports de pouvoirs et des mécanismes économiques traditionnels. En témoignent ces quelques positions.

' Les SEL dans l'avenir doivent être envisagés comme un moyen de réunir les gens autour d'une motivation principale : le refus de subir (financièrement ou idéologiquement), et de créer un groupement qui puisse revendiquer pacifiquement (et positivement puisqu'il agit au quotidien) le droit de vivre dans le partage

et l'entraide lorsque le système tenu en place ne peut plus assurer les moyens économiques et législatifs pour une vie confortable et digne de tous ses citoyens^a.

Que les pouvoirs publics acceptent les SEL comme un facteur de lien social et non comme une concurrence déloyale à l'économie officielle^a.

On peut envisager et espérer : 1) la reconnaissance de la vertu sociale des SEL, créateurs des liens entre les personnes ; 2) l'acceptation du SEL en terme de complémentarité, tel un outil de diversité des fonctions monétaires^a

Le SEL représente un état d'esprit local ; une législation centralisée serait le plus important : la spontanéité, la façon d'être et de fonctionner localement ; il faut que les gens s'approprient leur SEL^a.

Il est souhaitable que cela reste un statut d'expérimentation sociale ouvert, évolutif, et donc non enfermé dans un carcan législatif, mais avec un contrôle autogéré qui évite les dérives d'utilisation perverse du système^a, etc.

Ce que laissent percer ces quelques citations exemplaires, c'est une profonde ambivalence des SEL, non seulement vis-à-vis de l'action à mener sur l'ordre établi, mais aussi et peut être surtout vis-à-vis de l'Etat. Comme si une ligne de partage se dessinait plus ou moins franchement entre deux manières d'envisager la stratégie politique des SEL dans le champ de ce que l'on appelle habituellement les mouvements sociaux^a. Nous pourrions formuler ainsi la première posture : comment subvertir l'ordre symbolique sans se maintenir à l'intérieur des catégories qui construisent le monde tel qu'il est ? Dans cette perspective, la légalisation ou l'intervention de l'Etat sont récuses, au nom du potentiel subversif de l'expérience. Tout compromis avec les institutions dominantes (le droit, l'Etat et le Marché) serait à terme banaliser ou pervertir les SEL. Cette position est très probablement minoritaire. En fait, les SEL sont relativement partagés : 41% des SEL pensent qu'il n'est nul besoin d'une législation pour exister et se développer officiellement, tandis que 37% pensent l'inverse. Adopter le cadre juridique de l'association (ce qui est le cas de la majorité des SEL), n'empêche nullement ceux-ci d'être soucieux de leur autonomie. Plus exactement de leur *relative autonomie*.

Venons-en maintenant à la seconde posture que nous formulerons ainsi : jusqu'où peut-on subvertir l'ordre symbolique tout en restant protégé, c'est-à-dire en se maintenant à l'intérieur du jeu social et des bénéfices qu'implique le respect de ses règles ? Cette posture, qui est à n'en point douter, très largement partagée dans les SEL, ne peut se justifier et se maintenir sans une *indifférence bienveillante* de la part de la puissance publique, le *modus vivendi* étant une forme de reconnaissance réciproque. Cette dernière proposition trouve d'ailleurs sa manifestation concrète dans les relations qu'entretiennent de nombreux SEL avec les collectivités territoriales : 40% des SEL ont des relations régulières avec leur mairie, ce qui confirme et renforce leur dimension locale, 2% avec le Conseil régional et 3% avec le Conseil général. L'aide apportée par ces différentes institutions, en particulier par les mairies, est loin d'être négligeable : 63% des SEL bénéficient d'un prêt de salle au coup par coup, 21% de photocopies, 15% d'un local permanent et 11% bénéficient de subventions. Cette stratégie d'alliance se situe strictement à l'opposé de velléités de rupture sociale, voire même de recherche d'économies alternatives fondées explicitement sur des utopies politiques universelles. Pour l'essentiel, la tension porte pour tous les acteurs, d'une part, sur les conditions nécessaires pour maintenir le statut d'*expérimentation légitime* aux SEL, et d'autre part, sur la demande, plus ou moins explicitement formulée, d'une reconnaissance et d'une légitimité laissant intacte l'esprit des SEL^a tout en contribuant à lever toute suspicion à leur égard : celle en particulier consistant à penser qu'ils poursuivent des buts socialement égoïstes²⁴.

Un des moments fondamentaux où s'est engagée publiquement la controverse politique sur cette tension fut la condamnation puis la relaxe de trois adhérents du SEL pyrénéen pour travail clandestin^a. Arrêtons nous un instant sur ce procès.

LE GRAIN DE SEL EST-IL UNE MONNAIE NATIONALE ?

Le 6 janvier 1998, le tribunal correctionnel de Foix condamnait trois adhérents du système d'échange local pyrénéen à 2000 francs d'amende chacun assorti du sursis simple. Le procès et la nature du jugement rendu n'auraient intéressé aucun média et seraient passés inaperçus si les trois coupables ne participaient pas aux activités d'un SEL et à un phénomène collectif inédit en France, dont il importe de rappeler qu'il s'installe dans la durée et ne cesse de croître en effectif. C'est parce que les SEL fondent leurs échanges à partir d'une unité de compte qui n'a cours et qui ne vaut que pour la communauté des adhérents que cette affaire ne pouvait pas et ne peut toujours pas être considérée comme une banale affaire de travail clandestin^a. Ce jugement fut en France la première décision judiciaire rendue à propos des systèmes d'échange local. Neuf mois plus tard, le 17 septembre 1998, la Cour d'Appel de Toulouse infirme le jugement et relaxe les prévenus. Les demandes des parties civiles, la Fédération du bâtiment et travaux publics et la CAPEB de l'Ariège, étaient déclarées irrecevables : tous les éléments constitutifs de l'infraction de travail

clandestin^a n'étaient pas réunis. Ainsi, la Cour d'Appel reconnaissait que les trois adhérents du SEL pyrénéen n'avaient exercé leur activité que de manière occasionnelle et donc n'étaient pas soumis à l'obligation d'immatriculation au répertoire des métiers, qu'ils n'étaient dotés d'aucun diplôme ou de formation reconnue en matière artisanale et qu'il n'existait aucun lien de subordination entre les trois personnes. Enfin, s'agissant de l'importance des travaux^a, évalués par la CAPEB à 15 000 F pour chacun des deux prévenus, la Cour d'Appel a estimé qu'un tel revenu est sans conteste en deçà des seuils d'imposition en la matière^a.

Les trois adhérents du SEL pyrénéen et avec eux des milliers d'adhérents se sont réjouis de la fin heureuse de ce procès. La loi a été respectée, le droit l'a dit. Les systèmes d'échange local peuvent donc, apparemment, continuer à être ce qu'ils sont depuis le début : une expérience originale d'entraide se déployant dans une société salariale fortement remise en cause. Pourtant, à lire avec attention l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Toulouse, on est à la fois surpris et perplexe par le contenu d'un attendu presque anodin. Notons, au passage, que cet attendu en dit long, pas tant sur l'entendement juridique des juges, mais sur leur impossibilité quasi-cognitive de se représenter des *Échanges collectifs* qui ne transiteraient pas par la monnaie officielle.

Cet attendu est le suivant : (...) la valeur de la prestation accomplie par Robert Evans et John Mac Culloch a été fixée à 4 000 grains de sel, soit 2 000 grains pour chacun ; qu'il y a eu ainsi en contrepartie du travail effectué un crédit en grain de sel, d'un montant déterminé, constituant une véritable rémunération^a. Dès lors, l'attendu suivant ne peut que conclure qu'en conséquence le but lucratif de l'activité est établi^a. Cette vision dominante, si l'on ose dire, qui trouve sa force et sa légitimité, et du même coup son universalité dans le verdict énoncé par l'autorité juridique, peine à reconnaître (pour ne pas dire plus) ce qui est l'intérêt dominant des échanges au sein des SEL : les gratifications non économiques des échanges économiques. C'est ce choix politique qui confère tout leur sens aux relations qui se construisent patiemment entre les adhérents d'un même SEL. Si le verdict est favorable, sa philosophie générale et en particulier les deux attendus cités, laissent néanmoins intacte l'idée suivante : les trois inculpés ont été relaxés non pas parce que leur entraide s'écartait, *en degré et en nature*, d'une activité professionnelle clandestine, mais parce que les éléments constitutifs du travail clandestin^a étaient en quelque sorte en quantité insuffisante. Les notions d'échange, de bénévolat et d'entraide ont été écartées par la Cour d'Appel. Restait en dernier lieu la qualification de travail clandestin. Le tribunal l'a refusée. Mais alors comment continuer à rechercher les indices d'une intention délictueuse sans passage à l'acte ou, ce qui revient au même, sans avoir les moyens de sa fraude? En prenant tout simplement l'unité de compte appelée grain de sel pour une monnaie nationale. C'est cette substitution entre des médiums monétaires radicalement différents qui autorise la Cour d'Appel à conclure que le grain de sel constitue une véritable rémunération^a. Et qu'en conséquence^a, la relation de travail^a qui s'était nouée entre les adhérents du SEL pyrénéen ne pouvait pas supposer autre chose que le but lucratif de l'activité^a. Cette conviction serait fondée en droit et en raison si cette rémunération et ce profit pouvaient se décliner en argent ou en monnaie scripturale officielle. Jusqu'à preuve du contraire, le travail dissimulé^a (salariés ou/et activités) a pour but essentiel d'échapper aux obligations fiscales et sociales. Or, quelle que soit l'unité d'échange adoptée par tel ou tel SEL pour mesurer la valeur des choses échangées (monnaie-temps ou monnaie locale non convertible), cette unité d'échange n'est en rien de l'argent. Elle ne peut être ni placée, ni convertie, ni investie, ni thésaurisée, ni faire l'objet de spéculations, ni rapporter d'intérêts. Elle ne rend ni riche ni pauvre. Ces actes financiers courants ne sont pensables et possibles qu'avec une monnaie officielle, qu'avec de l'argent et dans des cadres nationaux et internationaux relativement contraignants. Comment peut-on confondre et se mêprendre à ce point sur des instruments de mesure que tout sépare : leur nature, leur universalité et leur efficacité financière ? Toutes les sociétés, de tout temps ont disposés d'une pluralité d'équivalents monétaires. La transaction^a (au sens strict de circulation des biens) qui a eu lieu entre les trois adhérents du SEL pyrénéen n'a aucun sens, ni aucune valeur si elle ne se déroule pas, comme nous l'avons déjà précisé, au sein d'une *communauté* réunie et liée par la commune acceptation d'une unité de compte endogène, ici le grain de sel. Si monnaie il y a dans les SEL, celle-ci n'est rien d'autre qu'une *monnaie scripturale pure* : sa fonction première et dernière est l'enregistrement des échanges par un simple jeu d'écriture. Cette *monnaie-communautaire* n'est rien d'autre que ce qu'a déjà été la monnaie (et ce que beaucoup souhaitent qu'elle soit) : la trace et la mémoire des échanges entre les hommes.

CONCLUSION

A la lumière de ce que nous venons de dire, il est possible d'avancer que les SEL constituent une sorte de *structure d'expérimentation équivoque*. Ce sont, nous semble-t-il, des formes organisées d'*insoumissions cognitives*, ou des espaces de *refus culturel* qui se sont glissés dans les interstices des structures sociales, déployant leur logique et leur efficacité propres entre deux autres systèmes auxquels ils sont organiquement liés, le système de solidarité sociale garanti par l'État et le système de solidarité locale qui se manifeste dans le principe de subsidiarité^a : transferts des pouvoirs vers les niveaux les plus bas et droit d'accès aux espaces publics^a où se confectionnent et sont mis en

d'Élaboration les projets liés à un territoire et à des populations données. Tout se passe comme si les systèmes d'échange local avaient pour fonction de relayer la solidarité nationale, tout en s'appuyant sur elle, afin d'accroître et d'élargir l'espace de la solidarité locale. Si les SEL ne mettent nullement en cause, ni en activités ni en projets, la structure des inégalités sociales et l'ordre symbolique qui lui est attaché, c'est parce qu'au fond, ils *empruntent*, dans la construction de leur stratégie, de leurs instruments économiques (au sens large) et de leur architecture des liens sociaux, de nombreux traits aux grandes instances régulatrices des pratiques.

Ils empruntent à la *solidarité étatique* (au *don forcé*) quand, par exemple, ils créent de la monnaie fondante reposant sur une cotisation solidaire dont le principe se fonde sur la dialectique de la ponction et la redistribution. Cette remarque vaut, bien évidemment, pour les SEL qui ont institué un revenu SEL. Ils empruntent à la *solidarité locale* sa dimension délibérative (ou de délibérations collectives entre plusieurs partenaires sociaux) et sa gestion territorialisée des problèmes sociaux et économiques ; comme pour la solidarité locale, les SEL sont autant d'espaces de choix publics dans lesquels sont débattus la vie en commun, les rapports entre les groupes, leur place dans la société, etc. Enfin, ils empruntent à *l'économie officielle*, au marché, la relative liberté des prix avec la particularité suivante : dans la majorité des SEL, ceux-ci sont associés à la qualité des personnes, à leur appréciation, à leur pouvoir de négociation, en un mot à leur capacité de *se faire valoir* à la hausse ou à la baisse.

Mais, et c'est peut-être là que se situe la profonde originalité de cette expérience, ces emprunts de structures font l'objet d'un travail collectif de *détournement* pour être *transformés* dans les espaces sociaux où serait supposée possible la négation de l'économie monétaire afin de les transformer en vertus sociales et politiques d'événements de domination symbolique. Cet apprentissage politique de la solidarité civile, entre soi (Supiot, 1999) mais non pour soi, ni chacun pour soi, parce qu'il est préoccupé par les affaires du monde, reste soucieux de favoriser la création de nouveaux types de rapports sociaux qui donnent à chacun les conditions d'existence les plus dignes.

NOTES

1. Comme par exemple l'impossibilité de constituer un réseau d'échange dépassant le simple cercle d'amis, la méfiance des médias, l'appartenance communautaire fondée sur des critères politiques et idéologiques, la possibilité d'avoir aisément un emploi et donc d'accéder à des biens de consommation, etc. [retourner au texte](#)

2. Jacques Archimbaud, in Manière de voir 32, *Le Monde diplomatique*, novembre 1996. [retourner au texte](#)

3. La littérature sur les systèmes d'échange local (SEL) devient abondante. Pour l'essentiel, elle provient de trois sources. La production militante officielle et officieuse constitue la première source. Les informations échangées sur les expériences en cours et le fonctionnement des groupes, les rapports entre l'économie marchande et non marchande, la valeur des échanges, le degré d'efficacité des procédures d'enregistrement des transactions, la vocation politique des SEL, etc. sont toujours accompagnées de point de vue et de débats. Autre source importante, celle des médias. Les journaux, les magazines, les émissions télévisées et radiophoniques ont fortement contribué à présenter cette expérience comme un phénomène social original et digne d'intérêt, tout en réduisant considérablement ses interprétations possibles. Au fil des articles, des reportages et des entretiens deux questions reviennent sans cesse : celle du rôle spécifique des SEL dans la lutte contre l'exclusion et celle du statut juridique des échanges qui ont cours dans ces groupes. Les échanges pratiqués dans les SEL sont-ils de l'entraide et/ou du travail au noir ? Enfin, troisième source d'une connaissance sur les SEL, l'enseignement supérieur (université, écoles de journalisme, etc.) et les institutions de formation de travailleurs sociaux et d'assistantes sociales. Pour l'essentiel, il s'agit de mémoire de fin de stage, de maîtrise ou de DEA. À défaut d'informations précises sur la distribution statistique des thèmes choisis, on peut avancer, à partir des mémoires qui nous parviennent et de la connaissance professionnelle que nous avons de ces univers, qu'il s'agit, dans leur très grande majorité, d'analyses envisageant les SEL soit comme des dispositifs originaux d'insertion sociale, soit comme une forme limite de l'économie solidaire, soit comme des espaces de convivialité et de lutte contre l'isolement affectif et social. Par ailleurs, toutes ces enquêtes sont des monographies de quelques SEL. [retourner au texte](#)

4. Nous remercions Sissy Fath et François Terris de nous avoir communiqué les chiffres des échanges du SEL de Paris et celui de Monbel (Ariège). Les deux extraits d'entretien que nous avons cités ont été réalisés par Francis Bloch-Manikof et Frédéric Hontschoote, tous les deux en thèse de doctorat à Paris, merci à eux. Le questionnaire a été établi et traité par Pascale Henry, Smaïn Laacher, Alain Lenfant et Nathalie Ristori. Les principaux résultats statistiques ont fait l'objet d'un rapport qui a été remis à SEL'Idaire. [retourner au texte](#)

5. Ce chiffre ne rend que partiellement compte du nombre d'adhérents réels dans la mesure où des SEL pratiquent des adhésions familiales^a ou collectives^a, c'est-à-dire qu'une famille ou un couple peuvent être comptabilisés comme une seule adhésion. A l'évidence donc, ce chiffre est inférieur au nombre d'adhérents ayant accès aux demandes et pouvant proposer leurs services au sein d'un SEL. [retourner au texte](#)

6. *En raison* signifie se tenir à l'écart du propos idéologique, de ne point en rajouter dans la défense ou le refoulement. Les registres de la recherche sociologique et de l'engagement militant sont des registres différents qui ont chacun leurs règles écrites et non écrites, leurs procédures de mise en ordre du monde social, leurs modes d'investissements, leurs gratifications et leurs contraintes symboliques. A les confondre, ou à les inscrire dans un rapport de subordination, sous prétexte que la *cause supérieure* est supposée la même (le sociologue et le militant critiquent les inégalités et souhaitent une société plus juste) c'est renforcer, consciemment ou non, le *tabou de l'explicitation*. Ces pratiques alternatives^a ne se tissent pas en dehors, à l'écart ou en marge des rapports sociaux. Elles se constituent à partir de la société et jamais ne s'en sèparent. [retourner au texte](#)

7. En 1996, année record de création, 44 SEL ont été créés totalisant ainsi 4745 adhérents. [retourner au texte](#)

8. Cette question recouvre des enjeux importants pour le présent et l'avenir des SEL. Affirmer, et donc élaborer une argumentation appropriée, que les SEL sont ou ne sont pas engagés dans la lutte contre l'exclusion, va bien au-delà d'une simple opposition abstraite sans effets pratiques. Au travers de l'impératif de définition et de l'efficacité symbolique des mots, c'est *l'institution d'une identité* qui est en jeu, c'est-à-dire l'imposition d'un nom (au nom de qui on agira) et d'une essence sociale. [retourner au texte](#)

9. Les prénoms indéterminés comme Claude et Dominique n'ont pas été comptabilisés. [retourner au texte](#)

10. D'après l'enquête du CREDOC-DIISES sur la vie associative (décembre 1998), les membres impliqués^a, les plus actifs, sont adhérents d'au moins une association et y consacrent environ cinq heures par mois. C'est un public nettement masculin issu de milieux aisés et diplômés. En moyenne, note l'enquête, un membre impliqué^a dépenserait plus de 2 000 F par an pour son association. [retourner au texte](#)

11. Cette présentation générale de la position des femmes dans les SEL doit néanmoins être relativisée. Lors de la première université d'été des SEL qui s'est déroulée au Vans (Ardèche) du 20 au 23 août 1998, sur les 127 participants, les hommes (78) étaient sensiblement plus nombreux que les femmes (49). Par ailleurs, la présence des femmes au sein de Sel'idaire, l'instance technique^a chargée de coordonner l'ensemble des activités informationnelles des SEL français, est proportionnellement encore plus minoritaire. Sur les 48 personnes officiellement recensées et ayant des responsabilités au sein de cette instance^a, les femmes sont au nombre de 14 et les hommes sont 34. Comme si l'organisation et la gestion ordinaire des SEL était une tâche plutôt féminine alors que le pouvoir de transformation du monde était une posture masculine. Les débats sur Internet, entre adhérents des SEL, à propos des questions touchant à la représentativité^a, la délégation^a, le statut des porte-parole^a, les rapports à l'Etat, en un mot sur le pouvoir de la politique, sont essentiellement un débat entre les hommes. [retourner au texte](#)

12. Un piaf (la monnaie locale du SEL de Paris) est égal à un franc. En réalité, le plus souvent le cours^a du piaf est inférieur au franc. [retourner au texte](#)

13. Les SEL ruraux offrent une configuration des échanges relativement peu éloignée des SEL urbains, sauf en termes de volume. Si l'on prend le premier système d'échange local français, celui de Montbel en Ariège, qui compte 347 adhérents (dans lequel, notons-le au passage, les femmes sont là aussi un peu plus nombreuses que les hommes), ce SEL a réalisé, entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1999, 1 800 228 grains de sel en transactions ; ce qui représente une moyenne de 5188 grs par adhérent. En 1995, et par ordre d'importance du nombre d'échanges, l'Agriculture^a (pour l'essentiel, des produits alimentaires biologiques) représentait 1006 échanges pour 233 194 grs ; le Transport-service^a, 494 échanges pour 136 129 grs et l'Administration-Education^a, 243 échanges pour 109 942 grs. [retourner au texte](#)

14. D'après le recensement de l'INSEE effectué en 1990 les ménages d'une seule personne représentaient, en France, 10,5% de la population des ménages. Il est intéressant de noter que les ménages d'une personne, pour les 149 communes de plus de 2 000 habitants où existe un SEL, représentent 17,7%. Quant aux ménages d'une personne pour les 57 communes de plus de 2 000 habitants où existe un SEL ayant répondu à notre questionnaire, ils représentent 20,6% de la population des ménages de ces communes. [retourner au texte](#)

15. Sauf, bien évidemment, dans le cas d'une bourse locale d'échange (BLE), l'équivalent d'un marché situé dans un lieu couvert et dont l'accès est réservé aux seuls adhérents. [retourner au texte](#)

16. Cette abolition des distances entre privé et public se trouve pleinement et *officiellement* réalisée quand les échanges de biens et de services entre adhérents donnent naissance et laissent place à la relation intime et aux plaisirs de l'échange. [retourner au texte](#)

17. Il est à noter qu'à la même période, les associations sportives et les associations culturelles et de loisirs ont connu un important essor au détriment des associations requérant un engagement collectif. Les premières, qui recrutaient 15% des Français en 1980, en touchent aujourd'hui 21%. Pour les secondes, la proportion des adhérents est passée de 12% en 1980 à 20% en 1997. Quant aux associations militantes défendant des intérêts collectifs (confessionnelles, syndicales, parents d'élèves, environnementales, etc.) leur taux d'adhésion a stagné, voire a subi un net repli. Cf., pour plus de détails, Données Sociales, INSEE, 1998. [retourner au texte](#)

18. Cette quasi-inexistence de l'échange des savoirs s'explique tout simplement par le fait que les SEL sont d'abord, et avant tout, des 'marchés' qui régulent leurs transactions à l'aide d'une unité de compte locale et non pas sur la simple bonne volonté culturelle comme c'est le cas dans les réseaux d'échanges de savoirs. [retourner au texte](#)

19. Parfois, en marge, certains SEL évoquent des ressorts plus psychologiques pour expliquer l'obstacle aux échanges : 'le fait de ne pas connaître l'autre personne', 'la timidité', 'le manque d'intérêt', 'le manque de motivations', 'le manque de rencontre, de confiance, d'initiative, de tolérance', etc. [retourner au texte](#)

20. Certains SEL, comme celui de Nantes, ont mis en place un 'Revenu SEL'. Celui-ci est distribué à tous les membres du 'réseau' sans différence de conditions ou de revenu. Son montant s'élève à 1500 unités versées une fois par trimestre. Le SEL nantais, dont les adhérents se présentent comme des 'apprentis économistes de terrain', appelle cette monnaie une 'monnaie de consommation', qui est 'détruite' si elle n'est pas utilisée dans la période impartie. [retourner au texte](#)

21. Malgré l'expérience relativement récente des SEL et le poids important que prend la gestion ordinaire des échanges (catalogue, comptabilité, réunions, réceptions des adhérents, etc.), 23 % développent néanmoins des 'projets annexes' et 12 % ont des 'projets en gestation'. Pour l'essentiel ces *projets communautaires* sont des 'potagers communautaires', des 'jardins', des 'épiceries SEL', des 'clubs informatiques', des 'ateliers d'activités artisanales, artistiques, culturelles', des 'bibliothèques', des chantiers collectifs', etc. [retourner au texte](#)

22. Dans certains SEL l'unité de compte est alignée sur le SMIC horaire : une heure est égale à 50 unités. Dans ce cas il serait plus juste d'aligner cette monnaie sur le franc dans la mesure où le SMIC est l'objet de revalorisation annuelle. Par ailleurs, dans un peu plus de 10% des réponses, nous avons été dans l'impossibilité de déterminer la valeur de l'unité, comme par exemple 'l'œuf de poule en liberté'. [retourner au texte](#)

23. 78 % des systèmes d'échanges local possèdent un compte associatif en unités locales. Dans 44 % des cas il est alimenté par un prélèvement sur les comptes créditeurs et dans 19 % par la création d'unités. Par ailleurs, le fonctionnement des SEL peut aller du bénévolat à l'indemnisation systématique : 41,9% des SEL indemnisent occasionnellement les tâches de fonctionnement, 32 % le font systématiquement et 21% ne le font jamais. [retourner au texte](#)

24. De nombreux SEL développent des activités dont l'objet est de venir en aide aux adhérents en difficultés (ateliers 'recherche emploi' comme au SEL de Paris, CV, logement, etc.). Par ailleurs, il existe des relations de plus en plus nombreuses et de plus en plus suivies entre les SEL et diverses associations : Agir contre le chômage, Droits devoirs, associations de lutte contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (l'AMI), la maison des chômeurs, etc. [retourner au texte](#)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aglietta (Michel), Orléan (André), 1998.- *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.

Boltanski (Luc), 1993.- *La souffrance à distance*, Métailié, Paris.

Castel (Robert), Le Cerf (Jean-François), 1980.- 'Le phénomène 'psy' et la société française', n° 1,2,3, *Débat*.

Castel (Robert), 1995.- *La métamorphose de la question sociale*, Fayard, Paris.

Degenne (Alain), Forsé (Michel), 1994.- *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, Paris.

Degenne (Alain), Lebeaux (M.-O.), 1997.- ' Qui aide qui, pour quoi ? ' ^a, *L'AnnÉE sociologique*, 47, n^o1.

Ehrenberg (Alain), 1995.- *L'individu incertain*, Calman-LÉvy, Paris.

Gribaudi (Maurice), (sous la direction), 1998.- *Espaces, temporalitÉS, stratifications. Exercices sur les rÉseaux sociaux*, Éditions HESS.

Laacher (SmaÔn), 1998.- ' Economie informelle officielle et monnaie franche. L'exemple des systÈmes d'Échanges locaux ' ^a, *Ethnologie franÁaise*, 2, avril-juin, tome XXVIII.

Laacher (SmaÔn), 1997.- ' L'Etat et les systÈmes d'Échanges locaux (SEL). Tensions et intentions ‡ propos des notions de solidaritÈ et d'intÉrÍt gÈnÈral ' ^a, *Politix*, revue des sciences sociales du politique, n^o 42.

Perret (Bernard), Roustang (Guy), 1993.- *L'Économie contre la sociÉTÈ*, collection Esprit-Seuil, Paris.

Raynaud (Jean-Marc), 1996.- ' SEL : la goutte qui met le feu aux poudres ' ^a, *Le Monde Libertaire*, octobre.

Revel (Jacques), (sous la direction), 1996.- Jeux d'Échelles. *La microanalyse ‡ l'expÈrience*, Hautes Etudes - Gallimard - Seuil, Paris.

Servet (Jean-Michel), (sous la direction), 1999.- *Une Économie sans argent*, Seuil, Paris.

Supiot (Alain), 1999.- ' Les mÈsaventures de la solidaritÈ civile : pacte civil de solidaritÈ et systÈmes d'Échanges locaux ' ^a, *Droit Social*, n^o 1, janvier.

SmaÔn Laacher: *Nouvelles Formes de Sociabilities ou les Limites d'une Utopie Politique*

[International Journal of Community Currency Research](#)

1999: Volume 3

ISSN 1325-9547